

Dispositif COUP de POUCE

Des aides jusqu'à 6000€ à l'investissement

Taux d'intervention de 30% du montant éligible plafonné à 15 000 €

Taux d'intervention majoré à 40% pour les projets portés dans les centralités de Charente Limousine* et les projets portés par le dernier commerce d'une commune.

Vous pouvez bénéficier de cette aide si :

- > Vous êtes une entreprise située sur le territoire de la CCCL,
- > Vous êtes une entreprise en phase de création ou de développement,
- > Vous êtes une entreprise artisanale, commerciale, activité sédentaire ou non sédentaire, de moins de 10 salariés, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)
- > Vous êtes une entreprise réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT (par entreprise et non par établissement),
- > Vous êtes une entreprise en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales



Les investissements éligibles et prétendant à subvention ne doivent pas avoir subi de commencement d'exécution avant le dépôt du dossier (absence de devis signé d'acompte versé, de commande validée, etc.)

CONTACT

Pamela QUERIAUD - Chargée de mission économie
pamela.queriaud@charente-limousine.fr / 06.21.18.25.44